

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - travail - patrie

 REGION DU SUD

 DEPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

 COMMUNE D'AMBAM

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE DE LA COOPERATION DU
 DEVELOPPEMENT LOCAL ET DES
 MARCHES PUBLICS

 STRUCTURE INTERNE DE GESTION
 ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

 BP 163 AMBAM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - fatherland

 SOUTH REGION

 NTEM VALLEY DIVISION

 AMBAM COUNCIL

 SECRETARY'S OFFICE

 LOCAL DEVELOPPEMENT
 COOPERATION AND PUBLIC
 PROCEDUREMENT SERVICE

 INTERNAL STRUCTURE FOR
 ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
 PUBLICS CONTRACT

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM
AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION
 N°001/ASMI/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022
 30/03/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELABORATION DU 
 D'OCCUPATION DES SOLS D'AMBAM PHASE II, POUR LE COMPTE DU
 MINHDU, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
 NTEM, REGION DU SUD.

- FINANCEMENT : BIP MINHDU
- EXERCICE : 2022
- AUTORISATION DE DEPENSE : _____
- IMPUTATION BUDGETAIRE : _____

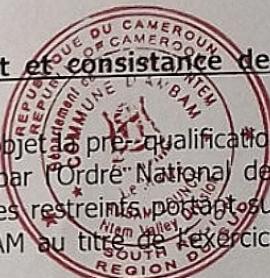
AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°001/ASMI/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 30/03/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'AMBAM PHASE II, POUR LE COMPTE DU MINHDU, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

Dans le cadre de la planification urbaine de sa commune et afin de constituer une liste restreinte de Consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à l'élaboration du Plan d'occupation des sols de la commune d'AMBAM au titre de l'exercice budgétaire 2022, le Maire de la Commune d'AMBAM, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme qui désirent participer à la pré -qualification pour l'opération sus-indiquées et dans les conditions ci-après.

1. Objet de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt et consistance des prestations

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme agréés par l'Ordre National des Urbanistes du Cameroun (ONUC) devant participer à l'Appels d'Offres restreints portant sur l'élaboration du plan d'Occupation des Sols de la Commune d'AMBAM au titre de l'exercice 2022.



Ces études de planification viseront entre autres, et selon le cas, le soutien des Communes concernées pour fixer :

- Les orientations fondamentales, réglementaires, administratives ou financières, de l'aménagement du territoire de la commune ;
- La destination générale des sols ;
- La programmation progressive de la mise en œuvre du Plan et des équipements, dont un Plan-programme pour une première phase d'exécution de 5 ans ;
- Le périmètre de chacune des zones d'affectation ;
- Les règles, les restrictions et les servitudes particulières d'utilisation du sol.

Il s'agira d'établir suivant le cas :

- La proposition des scénarii de développement de la commune ;
- L'animation de concertations publiques ciblées sur les scénarii de développement proposés ;
- La production d'un rapport justificatif ;
- La production d'un règlement d'urbanisme et des documents graphiques, conformément à la loi régissant l'urbanisme au Cameroun.

2. Critères de sélection

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

- Etre un Cabinet d'Urbanisme agréé à l'ONUC et Bureaux d'Etudes Techniques exerçant dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat ou du développement urbain, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance du secteur urbain au Cameroun ;

- Justifier des capacités techniques et financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- Justifier d'une expérience suffisante dans le domaine des études de planification urbaine, d'urbanisme et de développement urbain ;
- Disposer du matériel et du personnel nécessaire ou s'engager à en recruter pour les prestations à exécuter ;
- Avoir fait plus de deux (02) études de planification.

3. Dossier de candidature

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

3.1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus six (06) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat précisant le ou les lots sollicités ;
- Une attestation de non redevance de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation d'agrément pour les cabinets d'urbanistes à l'ONUC.

Il est précisé que l'absence ou la non- validité d'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

3.2. Volume 2 (Dossier Technique)

3.2.1 La liste des experts clé de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

A- Pour les études d'élaboration des POS

- 1) Un Chef de Mission Urbaniste justifiant d'une expertise avérée et des références pertinentes en matière de planification urbaine :
 - Formation en urbanisme d'une école ou institut d'urbanisme (BAC+5)
 - Avoir au moins 07 ans d'expérience dans le secteur urbain en matière d'aménagement urbain, d'études stratégiques, de planification et de programmation urbaine
 - Avoir participé à au moins 04 études de même nature, dont au moins deux en qualité de Chef de mission
 - Etre inscrit à l'Ordre des Urbanistes du Cameroun (ONUC)



2) Un (01) Ingénieur VRD

- Formation d'Ingénieur de Génie Civil ou génie urbain (BAC+5)
- Spécialiste en infrastructures urbaines et évaluation socio-économique des projets
- Expérience professionnelle d'une durée minimum de cinq (05) ans dans la conception et la maintenance d'infrastructures urbaines
- Expérience minimale d'au moins trois (03) projets d'études de planification urbaine
- Etre inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil du Cameroun (ONIGC).

3) Un (01) Architecte-urbaniste

- Formation en architecture et urbanisme (BAC + 5).
- Expérience minimale d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de l'aménagement urbain et de la promotion immobilière ;
- Avoir participé à au moins trois (03) études de même nature, et bien connaître le contexte urbain camerounais ;
- Etre inscrit à l'Ordre National des Architectes du Cameroun (ONAC).

4) Un (01) Géographe

- Formation en géographie (BAC+5) ;
- Expérience minimale d'au moins 5 ans dans les études urbaines ;
- Avoir participé à au moins deux (02) études de même nature, et bien connaître le contexte urbain camerounais ;
- Bonne connaissance du développement durable.

5) Un (01) Sociologue Urbain

- Formation en sociologie urbaine (BAC+3)
- Expérience minimale d'au moins 05 ans dans le domaine du traitement des données en matière de planification urbaine, dans le domaine des projections démographiques, et dans les analyses sociologiques des projets similaires
- Avoir participé à au moins 03 projets d'élaboration de Plans d'urbanisme ;

6) Un (01) Economiste

- Formation en économie (BAC+5)
- Expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans les domaines de la prévision économique et de la fiscalité locale ou dans le domaine de la gouvernance urbaine ou du développement urbain local
- Avoir réalisé au moins 03 études dans le domaine d'audits financiers, ou des finances locales.
- La connaissance du contexte des communes camerounaises et la justification d'une expérience dans ces domaines sur le plan national ou international seront très appréciées.

7) Un (01) Environnementaliste

- Formation en Sciences environnementales (BAC+4)
- Expérience professionnelle ayant d'au moins 5 ans en analyse environnementale de projets et en analyse de risques
- Disposer d'au moins trois (03) références dans les projets similaires
- Bonne connaissance du développement durable.

8) Un (01) Expert en Système d'Information Géographique (SIG)

- Formation de géomètre ou équivalent (au moins BAC+4) spécialiste en Systèmes d'Information Géographique ;



- Expériences professionnelles d'au moins 5 ans dans le domaine de la cartographie ;
- Avoir réalisé au moins 02 études dans le domaine de la cartographie numérique,
- Etre inscrit à l'Ordre des Géomètres du Cameroun (OGEC).
- Maîtrise des logiciels ARCGIS et MAPINFO et autre logiciel de cartographie.

9) Un (01) urbaniste junior :

- Formation en urbanisme (BAC+5)
- à l'Ordre National des Urbanistes du Cameroun (ONUC).

Les candidats fourniront la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- La copie certifiée du diplôme de chaque personnel ;
- Pour les Urbanistes, une attestation d'inscription à l'ONUC ;
- Pour les Architectes, une attestation d'inscription à l'ONAC ;
- Pour les Ingénieurs de Génie Civil, une attestation d'inscription à l'ONIGC ;
- Une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (nom du projet, dates, administration responsable, bailleur de fonds).



NB : L'ancienneté du personnel au sein de l'équipe du consultant sera prise en compte dans l'évaluation.

3.2.2 Les références du Cabinet

Le Cabinet d'urbanisme/BET produira la liste de ses références réalisées uniquement dans le domaine de l'aménagement urbain et la programmation urbaine, pendant les cinq (05) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie de l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'ouvrage et le lieu d'exécution du projet ;

3.2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

1. Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures de location ou d'achats) ;
2. Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;
 - a) La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels, etc.) présents au siège du Cabinet/BET ;

- b) La liste de tout autre matériel topographique et géotechnique, propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel).

Les candidats possédant en propre le matériel seront favorisés.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

3.2.4 Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le candidat peut pré financer les prestations à hauteur de **Neuf (9) millions de FCFA.**

3.2.5 L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du Cabinet d'urbanisme/BET du candidat ou de son mandataire, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrage concernés.



4. Critères de sélection

➤ Critères éliminatoires :

- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent ASMI ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note d'évaluation du dossier technique inférieure à 70 points pour 100 ;
- Avoir fait plus de deux (02) études de planification urbaine

➤ Critères essentiels d'évaluation du dossier technique

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants:

- | | |
|-----------------------|--------------|
| • Personnel | : 50 points |
| • Références | : 30 points |
| • Matériel | : 05 points |
| • Capacité financière | : 15 points. |

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

5. Dépôt des dossiers

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en sept (07) exemplaires avec reliures en spirale dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la structure interne de gestion administrative

22 AVR 2022

des marchés publics (SIGAMP) de la commune d'Ambam au plus tard le
14 heures, heure locale. à

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat général de la Mairie d'Ambam ou à la structure interne de gestion administrative des marchés publics (SIGAMP) de la commune d'Ambam, sis à la bibliothèque Municipale de la commune d'Ambam.

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°001/ASMI/RS/D-VNT/C-AMBAM/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2022 DU 30/03/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'AMBAM PHASE II, POUR LE COMPTE DU MINHDU, COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

7. Publication des résultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre des Appels d'Offres Restreints conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

30 MARS 2022

AMBAM, le

LE MAIRE

